

République Française
Département de la Loire

CCAS de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil d'administration du CCAS
Session ordinaire en mairie
28 AVRIL 2026
20 heures

OBJET :

28/04/2026 N°2

**BUDGET CCAS : VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2026**

La Présidente certifie :

1- que la convocation de tous les membres en exercice a été faite le 22 avril 2026 conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action sociale et des Familles ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie le 07 mai 2026.

2- Que le nombre des membres en exercice au jour de la séance, était de 9 sur lesquels il y avait 8 membres présents, à savoir :

Présentes : Laurette COLOMBET – Aurélia MARTINS – Catherine ARTAUD – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Mathilde BESSAIRE – Anne-Marie DUCARD – Marlène BARRAUD

Absente excusée : Marlène DEBATISSE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sandrine SERVAJEAN

BUDGET CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil d'administration examine le projet du budget primitif élaboré avec l'aide de Madame DIAS, Conseillère aux Décideurs Locaux secteur Loire Nord.

Il s'équilibre comme suit :

- En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 4 401,65 €
- En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 2 380,61 €

Après délibération, le Conseil d'administration, à l'unanimité adopte le budget primitif 2026.

Ont signé au registre Madame la Présidente et la secrétaire de séance.

La Présidente,
Laurette COLOMBET

La secrétaire de séance,
Sandrine SERVAJEAN

Publication en ligne le **07 MAI 2026**



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640